



Rentrée 2016 / 2017

Infos pratiques concernant le périscolaire

Chers parents,

A l'aube d'une nouvelle année scolaire, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle équipe d'animation périscolaire :

Laura ALLIOUA, responsable du service périscolaire et animatrice

Marthe ARMAND-DUBREUIL, animatrice périscolaire et responsable du service de restauration

Nora BOUDEN, agent du service de restauration

Annette MARCHAND, animatrice périscolaire

Quelques évolutions sont venues améliorer le système depuis sa mise en place il y a 2 ans. Vous trouverez toutes les informations utiles dans ce document.

• LA REGLEMENTATION :

L'encadrement de toutes les activités proposées sera soumis au respect des réglementations en vigueur, notamment pour les qualifications requises et les taux d'encadrement.

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) périscolaire est déclaré et soumis à la législation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Depuis septembre 2015, un projet pédagogique territorial nous engage et nous permet les taux d'encadrement suivants :

- 18 enfants de plus de 6 ans pour un animateur,
- 14 enfants de moins de 6 ans pour un animateur.

Mais pour le bien-être des enfants, nous resterons dans un taux d'encadrement plus important pour leur permettre de se sentir plus à l'aise.

Le groupe des moins de 6 ans sera encadré par Marthe (titulaire BAFA).

Le groupe des plus de 6 ans sera encadré par Laura (stagiaire BAFD).

Nous avons retenu pour cette année périscolaire, le thème de la musique comme fil conducteur mais d'autres nombreux thèmes seront également développés. Des intervenants extérieurs seront sollicités pour des animations plus pointues. Vous en serez informé par l'intermédiaire des programmes qui seront à votre disposition dans l'entrée de l'accueil périscolaire.

• LES HORAIRES :

La participation aux N.A.P. n'ayant pas un caractère obligatoire, les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant pourront le récupérer dès la fin des heures d'enseignement obligatoires, c'est-à-dire à 15h40.

Une activité pédagogique sera proposée chaque jour de 15h40 à 17h00, et laissera place à la garderie de 17h00 à 18h30.

Les enfants inscrits aux N.A.P. devront rester durant tout le temps d'activité. Les parents pourront donc les récupérer à 17h00.

La garderie débute à 17h00 et s'achève à 18h30. Les parents peuvent se présenter à tout moment pour récupérer leur enfant dans ce créneau horaire.

- **LES INSCRIPTIONS :**

Comme pour l'année écoulée, **les inscriptions seront à rendre avant le jeudi 10h de la semaine précédente, dernier délai en mairie.**

Naturellement, vous pouvez déposer les inscriptions bien avant le jeudi. Les inscriptions s'effectuent via le coupon à remplir (joint à cette lettre) en y joignant les tickets de cantine avec les nom, prénom et classe de l'enfant au dos. Si votre enfant fréquente la garderie du matin, merci d'indiquer l'heure à laquelle vous le déposerez. Pour la bonne gestion des inscriptions merci de respecter ce système.

- **LES TARIFS 2016 CANTINE/GARDERIE/NAP :**

CANTINE :

La restauration est proposée tous les jours de la semaine :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi (Marthe et Nora) : de 11h30 à 13h20
- Mercredi (Marthe) : de 11h40 à 13h30. Il n'y a pas d'accueil le mercredi après-midi. Les parents devront récupérer leurs enfants entre 13h10 et 13h30.

Le repas est fourni par la cantine municipale de Fraize et les menus sont affichés pour la semaine sur le panneau situé à l'entrée de la cour.

Les enfants sont encadrés dans l'ancien presbytère, en dessous de la classe maternelle.

Les tickets sont en vente à la mairie par carnet de 10 ou à l'unité au prix de 3,10€/pièce pour l'année 2016. Une heure de garderie sera également décomptée.

Depuis septembre 2015, le temps du repas et son coût sont dissociés du temps de garderie, afin de répondre à la législation de la CAF qui intervient dans le financement des temps de garde.

GARDERIE /NAP:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- matin de 7h00 à 8h20 (Annette),
- midi de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h15 (Marthe), - N.A.P. de 15h40 à 17h00 *-heure indivisible, l'enfant ne peut pas sortir avant la fin-* (Marthe et Laura). Le temps décompté des cartes sera d'une heure, la municipalité prend à sa charge les 20 minutes restantes.
- soir à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30 (Laura).

Mercredi

- matin de 7h00 à 8h50 (Marthe)
- midi de 11h40 à 12h30 (Marthe)

Une carte d'abonnement de 15 demi-heures est en vente à la mairie et sera conservée en mairie pour le pointage.

Comme dit plus haut, afin de suivre la législation de la CAF, nous avons mis en place une tarification selon les ressources familiales (qui dans tous les cas tient compte du nombre d'enfant).

Coefficient familial supérieur à 800 € : Carte bleue

0,54 Euro la demi-heure, soit 8,10 Euros la carte

Coefficient familial compris entre 640 € et 799 € : Carte verte

0,37 Euro la demi-heure, soit 5,55 Euros la carte

Coefficient familial inférieur à 640 € : Carte orange

0,28 Euro la demi-heure, soit 4,20 Euros la carte

Ce coefficient familial vous est donné par la CAF. C'est pourquoi, nous vous demanderons de nous le fournir ainsi que votre numéro d'allocataire CAF lors de votre premier achat et à chaque changement de situation. Sinon, nous serons contraints de vous vendre la carte au tarif le plus élevé.

Les cartes acquises lors de la précédente année scolaire et partiellement utilisées ne feront pas l'objet d'un ajustement tarifaire, mais continueront à être utilisées jusqu'à pointage complet.

Pour les cartes vides de pointage, elles pourront faire l'objet d'un remboursement par mandat administratif à la demande des familles.

• **LE MERCREDI APRES MIDI :**

La Maison des Jeunes de Plainfaing (AJP) organise un transport le mercredi après l'école pour bénéficier d'une cantine et d'une garderie périscolaire dans ses locaux.

Garderie et cantine jusqu'à 13h30 le mercredi, transport à 11h40 inclus.

	Coef. CAF	Tarif à l'heure	Tarif repas
Enfant de BSMC 1	- de 650 €	0,40 €	4,00 €
Enfant de BSMC 2	+ de 650 €	0,60 €	4,00 €

BSMC=Ban sur Meurthe-Clefcy

Mercredi de 13h30 à 17h30 minimum possibilité jusqu'à 18h30.

	Coef. CAF	Tarif à l'heure
Enfant de BSMC 1	- de 650 €	0,65 €
Enfant de BSMC 2	+ de 650 €	0,75 €

Les inscriptions et demandes d'informations se font directement auprès de l'AJP.

AJP Maison des Jeunes 17, place de l'Eglise 88230 Plainfaing
Tél : 03 29 50 44 94 Fax : 03 29 52 73 94 Mail : ajp88@wanadoo.fr

- **INFOS DIVERSES :**

Joint à cette lettre, vous trouverez les coupons d'inscription, le règlement intérieur de la cantine et une **fiche sanitaire de liaison à compléter et à remettre impérativement en Mairie, que votre enfant fréquente ou non le périscolaire.**

Nous tenons à vous rappeler que dans le cas où il faudrait donner des médicaments à votre enfant, il conviendra de fournir une ordonnance médicale. L'enfant ne sera pas autorisé à prendre seul ses médicaments.

⇒ Pour les enfants allant régulièrement à la cantine ou à la garderie périscolaire, nous vous remercions de fournir :

- 1 paire de chaussons
- 2 serviettes de table

qui seront identifiées à leur nom. Les serviettes sont changées chaque jour et lavées par nos soins.

Nous vous rappelons que le service de garderie et de cantine proposé par la mairie est une aide aux familles. Le respect des consignes et des autres est indispensable. Ainsi, en cas de difficultés, nous nous gardons le droit de ne plus accepter certains enfants (des avertissements seront transmis auparavant pour alerter les familles).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie ou aux animatrices périscolaires, Marthe et Laura.

Numéros de téléphone à utiliser en cas d'urgence :

*Garderie du matin	Annette 06 76 55 75 24
*Cantine et ALSH après midi (Groupe des moins de 6 ans)	Marthe 06 37 11 55 74
*ALSH (Groupe des plus de 6 ans) et garderie du soir	Laura 06 79 43 60 92

Mairie de Ban-sur-Meurthe-Clefcy
1145, route Départementale 73
88230 Ban-sur-Meurthe-Clefcy
Téléphone : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
banurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr

Nous souhaitons aux enfants une bonne année scolaire 2016/2017.

Le Maire, Sylvia Didierdefresse.